

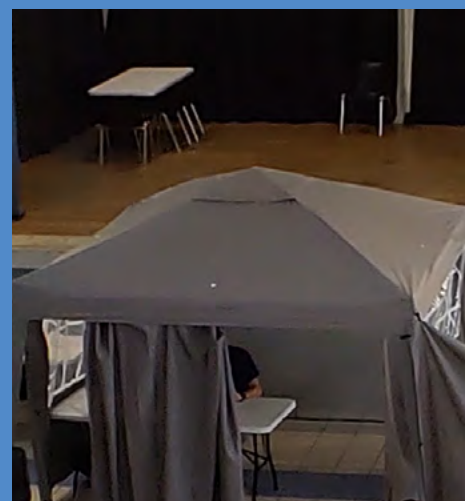
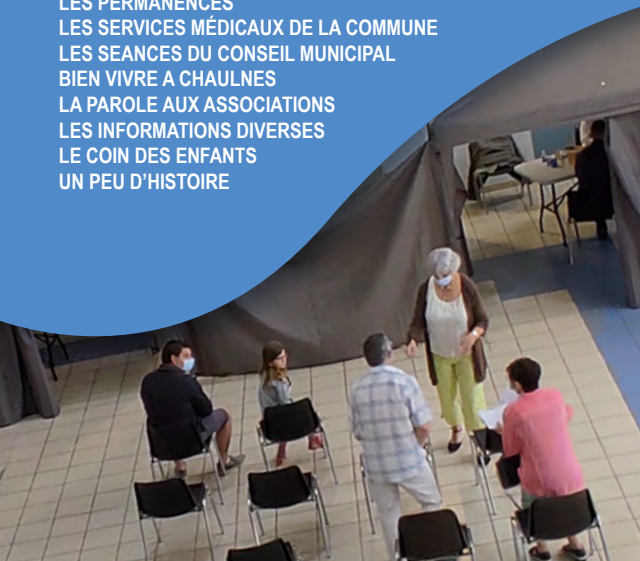
COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL
N° 87
JUILLET 2021



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
LES INFORMATIONS DIVERSES
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE



LE CENTRE
SOCIO
CULTUREL
TRANSFORMÉ
EN CENTRE DE
VACCINATION

* Sur présentation de cette publicité.



PERMIS B, CONDUITE ACCOMPAGNEE,
BOITE AUTO, FORMATION B96,
PERMIS REMORQUE BE

Eco-conduite et prévention
des risques routiers

Evaluation
de départ
offerte !*

2 agences à votre service

AMIENS 03 22 478 431
CHAULNES 03 22 852 778

COIFF' ET VOUS

COIFFEUSE À DOMICILE
PROTHESISTE CAPILLAIRE

Isabelle Cavel

06.07.72.74.98

Netto

LE DISCOUNT IMBATTABLE

Tél . 0322864520



Rejoignez nous
sur Facebook

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

DEFRUIT DECOR à votre service depuis 2002



entreprise
peinture & décoration
ravalement de façade
vitrerie
pose de placoplatre

16 avenue aristide briand
80320 **chaulnes**

06 82 30 52 10
email: jacky.defruit@sfr.fr
site: www.defruitdecor.fr

L'Atelier de Tiff'Anne

Coiffeur - Coloriste

24 Rue Ernest Boitel
80320 Chaulnes
03.22.85.41.90
06.81.76.91.12

POINT ASSUR CONSEIL



Picardie • Normandie

Atelier D Fleurs

Fleurs & Décoration

Tél : **03 22 85 80 80**
atelier-d-fleurs@orange.fr
www.atelier-d-fleurs.com




Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES



ETS VANDEWALLE COUVERTURE
Zinguerie - Pose de Vélux - Démoussage
80320 CHAULNES
Tél. : 03 22 85 50 81 / 06 85 37 30 75
RM 503 944 688

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

c'est reparti ! Notre commune et son secteur, déjà fortement impactés par le coronavirus, connaissent, comme partout, un nouveau regain de cette pandémie. Preuve s'il en fallait encore que la prudence et l'attention restent de mise : nous ne sommes pas sortis d'affaire, bien loin de là !

Le centre de vaccinations de Chaulnes aura reçu à ce jour 2200 personnes. Bravo à celles et ceux qui s'investissent chaque semaine pour combattre ce virus et, n'ayons pas peur de le dire : sauver des vies !

La vie associative de la commune reprend lentement ses droits, mais là encore, n'allons pas trop vite, le retour de bâton risque d'être douloureux.

Les projets communaux se mettent eux aussi difficilement en place, les réunions en visioconférence ou avec un nombre restreint de participants s'avèrent de plus en plus lourdes à gérer.

La commune a largement élargé au plan de relance de l'état pour engager des investissements importants : rénovation énergétique de la mairie, passage aux leds de la quasi-totalité de l'éclairage public sur deux ans, aménagement de rues et voiries, rénovation de l'église,... Le plan de « redynamisation du centre-bourg » se met en place, et avec l'accompagnement du dispositif « Petites Villes de Demain », de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), des fonds de soutien en faveur des commerçants et artisans (FISAC), notre ville va poursuivre son évolution avec à la clé des possibilités de subventions conséquentes. Aucun domaine d'actions n'est oublié : petite enfance, culture, loisirs, sécurité, mobilité, zone industrielle,... L'ensemble en parfaite cohérence avec les partenaires indissociables aujourd'hui : communauté de communes, Pôle d'Equilibre Territorial Rural, région, département, état. Le tout également sans cesse motivé par le souci de développement durable et de transition énergétique.

Excellent été à toutes et à tous. Soyez prudents !

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes

Les permanences

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

Sur rendez-vous uniquement.



LES ADJOINTS

Mme Nadège LATAPIE-COPÉ

Social / CCAS

Sur rendez-vous.

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

Sur rendez-vous.

Mme Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environnement / Logement

Le lundi de 16h30 à 17h45 - Sur rendez-vous.

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

03.22.83.80.80

www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « contact ».

Page Facebook :

« L'avenir de Chaulnes
Avec Vous »



MISSION LOCALE

M.E.E.F. Santerre Haute Somme

Horaires permanences :

Mardi et vendredi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la
mission locale de PERONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à la mairie de
Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale de Haute Picardie,
tient sa permanence au local de la
Croix Rouge :

36, avenue Roger Salengro

80320 CHAULNES (à côté du
magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30

(tous les 15 jours).

RELAIS ASSISTANTES

MATERNELLES

STÉPHANIE CRESSONNIER

Rue Poulin

03.22.85.48.06

ram@terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le
lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques le jeudi
de 14h à 17h (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

De 14h à 16h, en mairie

Le vendredi 27 août

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN, *Cour d'appel,*

Tribunal d'instance d'Amiens.

06.12.47.97.69

NOUVEAU :

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois
(sur rendez-vous, à prendre en mairie).

ASSOCIATION SAINT JEAN

Horaires de permanences en mairie :

Mardi : 08h30 - 10h30

Jeudi : 15h30 - 17h00

Vendredi : 08h30 - 10h30

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible
sur le site :

www.mairiechaulnes.fr, rubrique
« accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez
prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

au 06.11.57.08.63 ou par mail :

ludovic_antiochus@orange.fr.

PERMANENCE SOCIALE

GRÉGORY LABILLE

Député de la Somme

Les vendredis :

24 septembre et 19 novembre,
de 9h à 10h.

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

DR MYLÈNE FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.60.63.01.13

DR ANTOINE HOULLIER

03.60.63.01.14

DR INGRID HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.85.42.64

DR CHELLA LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes

03.22.83.97.37

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Corinne

PECHON, Odile SENECHAL, Quentin

SENECHAL, Mathilde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous :

03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,

Daniel TAIX

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50

17h30/18h00

Le samedi :

09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous :

03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ORTHOPHONISTE

MATHILDE LANGE-FRASSAINT

06.17.29.81.59 (sur rendez-vous)

ORTHOPTISTE

NOÉMIE LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDIQUE

M. MANCIERE (membres inférieurs)

M. FERRARI (membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens

03.22.95.70.70

ORL

(de la clinique Victor Pauchet) (rdv sur Doctolib, préciser le site n°2 : Chaulnes)

MARINE PERIA

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUES

DR TOULEC MARIE

(de la clinique Pauchet)

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

(de la clinique Pauchet Amiens)

Le mardi matin tous les 15 jours

sur rendez-vous : 03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

JUSTINE HENRION

Sur rendez-vous le jeudi

07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

(sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

(sur rendez-vous)

11 rue des Lts Terpraut et Grenier

VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVERNE

Fermé le jeudi

03.22.83.94.97

Du lundi au samedi :

08h30/10h30 - 13h45/19h00

À domicile : 10h30/12h30

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand

03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

**Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237
(accessible 24h/24)**

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Laure Lambert, M. Thomas Poulet, M. Xavier Dubernard. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Benoît Gance
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Maryse Hochart
Mme Céline Defruit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M^{me} Claire Lecot Robit avec pouvoir à M^{me} Nadège Latapie-Copé

Conseiller Municipal suppléant présent : M. Grégory Devaux

Conseillère Municipale suppléante excusée : Mme Emilie Aberbour

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun - Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 23 février 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite une bonne convalescence à M. Merlin et un bon rétablissement à Mme Lecot-Robit, Mme Lambert et leur famille. Il procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Vote des taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nouvelle loi de finances 2020 et la réforme de la fiscalité pour les collectivités territoriales : disparition du produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales, modification du taux de la taxe du foncier bâti en 2021. Le Département ne prélèvera plus de taxe sur le foncier bâti et la commune la percevra alors à sa place. Il faut donc ajouter au taux de la taxe foncier bâti communal, le taux départemental : soit $3,94 + 25,54 = 29,48$ %. Une contribution sera prélevée aux communes pour rétablir l'équilibre.

De plus, les bases d'imposition des entreprises (taxe foncier bâti et CFE) sont quasiment divisées par deux. La perte subie par la commune est alors compensée par l'état, avec application d'un coefficient correcteur pour ne pas être surcompensée ou sous-compensée.

M. Philippe Cheval demande si on connaît l'incidence qu'aura cette réforme sur l'avis d'imposition des contribuables.

M. Thierry Linéatte : Je suppose que la colonne Département sera supprimée sur l'avis de taxe foncière puisqu'il faut additionner les taux de foncier bâti commune + département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'arrondir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 29,50 %, ce qui n'aura aucune incidence pour les administrés, mais symboliquement montrer à l'état que « le compte n'y est pas » et que les communes sont perdantes : 4 636 € de taxes et dotations en moins pour Chaulnes en 2021, ce qui aurait pu engendrer une

augmentation des impôts de 0,8 % ;

- De voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :

> Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
> Contribution Foncière des Entreprises	10,89 %

Adopté : Pour : 15 - Contre : 3 (uniquement sur le principe d'arrondir ou pas)

IV. Budget 2021

1. BP Commune

Dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 - charges à caractère général (eau, EDF, matériel...) est quasiment identique à l'an dernier : à l'article 60628, la commune a inscrit moins car à celui-ci était venu s'ajouter l'an passé l'achat de masques COVID pour les administrés. A l'article 611, seront inscrits les différents documents d'urbanisme en augmentation. Il n'y a plus d'indemnités à verser au comptable mais à l'article 6161 le coût des assurances de la commune augmente. Au 6232, fêtes et cérémonies, il sera inscrit au budget : le repas des aînés (octobre), le feu d'artifice, la fête foraine même si à l'heure actuelle il est impossible de prévoir si ces manifestations auront lieu cette année à cause de la crise sanitaire. A noter que la commune n'a plus à sa charge les transports pour le lycée de Péronne qui étaient facturés par le Conseil Régional. Il ne restera donc qu'à inscrire le car de la commune.

Les charges de personnel et frais assimilés augmentent surtout au niveau du personnel titulaire (dû à des titularisations l'an dernier).

Le service incendie est sans cesse en augmentation, due au chiffre de la population qui évolue également.

Concernant les subventions, elles seront en baisse car il n'y aura pas de SARCOM cette année.

Recettes de fonctionnement :

La commune percevra, à partir de cette année, une redevance d'occupation du domaine public communal de 8 000 € au titre de l'utilisation des chemins communaux par une société d'éoliennes (4 000 €/éolienne). Le chiffre officiel concernant la TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation) n'est pas encore connu. La commune inscrira donc un peu moins que l'an passé car ce chiffre baisse régulièrement tout comme le chiffre de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Les recettes (taxes, dotations) budgétaires sont inscrites à des articles différents pour les raisons évoquées plus haut.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 547 213,96 €.

Dépenses d'investissement :

Les frais d'études seront en augmentation due à l'étude sur la redynamisation des centres bourg (mais elle bénéficie d'une subvention de 50%). L'opération « 1 million d'arbres » est programmée ainsi que la rénovation de la Mairie, de l'église, du logement du garde (tous ces projets sont également subventionnés). Des soldes à payer sont toujours en cours avec la FDE. L'aménagement de la rue du Parc est également programmé.

Recettes d'investissement : La commune devrait récupérer une forte compensation de TVA sur les travaux 2020. Des subventions sont attendues pour les travaux cités ci-dessus. L'emprunt de 400 000 € sera également inscrit au Budget Prévisionnel.

Les dépenses et les recettes de l'investissement s'équilibrent à 1 537 733,52 € dont 179 074.80 € de restes à réaliser en dépenses et 145 716.92 € de reste à réaliser en recettes (travaux d'aménagement de la rue Odon Dumont, Catelas,...).

Adopté à l'unanimité

2. Budget Prévisionnel Lotissement du Tour de Ville

Ce budget ne comporte quasiment plus que des « écritures d'ordre », c'est-à-dire des inscriptions budgétaires dans les différentes sections (dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d'investissement). Ces écritures correspondent à des sorties de patrimoine communal lors de ventes de terrains, à des entrées dans le patrimoine communal des travaux effectués pour ce lotissement, à des amortissements sur des travaux ou acquisitions diverses. Ces écritures nécessitent l'inscription soit d'une dépense destinée à être transférée en recette, ou l'inverse. Elles s'équilibrent entre les sections.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 465 359,88 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 415 047,94 €.

Pour information, il reste 2 terrains à vendre.

Adopté à l'unanimité

V. Vente des locaux rue Ambroise Paré

Monsieur le Maire présente la société de transports Lebon, qui envisage d'acquérir les parcelles cadastrées AI 81 – 82 appartenant à la commune de Chaulnes, d'une contenance respective de 9 302 m² et 3 492 m² sur lesquelles est édifié un bâtiment (anciennement Greentech) de 1 900 m² (1 300m² de stockage et 600 m² de bureaux). Dans ce bâtiment, quatre bureaux sont loués (baux commerciaux). La somme de 360 000 € net vendeur est proposée pour l'achat de cet ensemble. Cet ensemble foncier n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il y a lieu de procéder à son aliénation. Considérant l'estimation établie par le service des Domaines, le conseil municipal est appelé à valider la cession de cet ensemble (parcelles et immeuble) et d'en définir les conditions générales de vente.

Adopté à l'unanimité

Un compromis de vente sera signé rapidement.

VI. Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire expose :

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme « Petites villes de demain ». Elle engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT). La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

VII. Convention avec le Centre de Gestion : inspection en matière de santé/sécurité

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, la Commune doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

La Commune doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'Inspection en matière d'Hygiène et de

Sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'Inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer ce service.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation annuelle versée à cet organisme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

VIII. Informations diverses

1. Centre de vaccinations

La commune est depuis peu centre pérenne de vaccinations. Mais auparavant 2 centres éphémères (au centre socio-culturel de Chaulnes) ☹️ ont déjà permis l'injection de :

1ère séance : 1ère dose : 426 vaccinés puis 2ème dose : 413 vaccinés (un peu moins : personnes malades, hospitalisées,...).

2ème séance : 1ère dose : 300 vaccinés, la seconde injection aura lieu le 30 avril 2021.

D'autres dates sont programmées chaque semaine. Monsieur le Maire a obtenu l'aide de médecins, infirmiers et bénévoles pour l'organisation de ces vaccinations ainsi que l'appui des Maires de la Communauté de Communes, qui jouent presque tous le jeu. Une plateforme est mise en place pour la gestion des inscriptions, mais priorité dans un premier temps aux personnes habitant le territoire de Terre de Picardie.

Mme Maryse Hochart : J'ai eu de très bons échos concernant l'organisation de ces vaccinations.

M. Thierry Linéatte : Oui, nous avons également des retours positifs en Mairie. Mais les discours de nos gouvernants et le nombre de doses attribuées ne correspondent pas à la réalité « sur le terrain » et il est impossible de satisfaire toutes les demandes

Mme Anne Lebrun : On parle de plateforme d'inscription mais les personnes peuvent – elles toujours appeler en Mairie ?

M. Thierry Linéatte : Dans un premier temps, nous étions centre éphémère, nous passons donc directement par les mairies de Terre de Picardie pour obtenir la liste des personnes à vacciner, par catégories d'âges . On continuera au maximum, cependant il se peut que nous perdions progressivement la main sur cette plateforme et dans ce cas toutes les personnes, du territoire ou non, pourront s'y inscrire. Il peut très bien alors y avoir des personnes venant de tout le département...

Mme Anne Lebrun : Où arrivent les doses ?

M. Thierry Linéatte : Chaque semaine un imprimé est complété avec les besoins pour le centre de vaccinations et un bilan de la semaine précédente. Les doses de Pfizer proviennent de l'hôpital de Saint – Quentin et sont livrées à la pharmacie.

Mme Laure Lambert : Il faut bien continuer à porter le masque lorsque l'on est vacciné car j'ai l'impression que les gens ne comprennent pas ?

M. Thierry Linéatte : Evidemment même vacciné il faut continuer à appliquer les gestes barrières. D'autant plus que notre secteur est fortement touché par le COVID.

M. Philippe Cheval remercie vivement Monsieur le Maire d'avoir accepté ce centre d'abord éphémère, car dans un premier temps c'est la communauté de communes qui avait été sollicitée, centre devenu pérenne dans un second temps, pour lequel M. Cheval a demandé à ce que Monsieur le Maire en soit le responsable.

Monsieur le Maire y associe tous les bénévoles et professionnels de santé qui apportent leur aide également.

2. Télétravail

Suite à la crise sanitaire actuelle, il est nécessaire d'instaurer le télétravail pour les agents administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité

3. Dossier MTA

L'entreprise MTA devant acquérir le terrain se situant derrière Pinet, a été alertée par GRT (Gaz Réseau Transport) concernant le feeder de gaz qui s'y trouve et qui pourrait poser problème à leur installation. En effet, GRT préconise à MTA de ne pas stocker de peintures (produits parfois soumis à l'ADR en tant que liquides inflammables) dans la bande de terrain située à 95m de cette dernière. L'entreprise voudrait donc savoir si elle a le droit de stocker des marchandises dites dangereuses (peintures) sous réserve d'être en dessous des seuils ICPE et du transit de ces produits. La commune est donc en contact permanent avec les responsables de MTA et GRT pour que ce projet puisse aboutir.

M. Thomas Poulet : Quelle est l'incidence sur le délai de leur installation ?

M. Thierry Linéatte : Des sondages de sol étaient déjà prévus mais cela va donc prendre un peu de retard par rapport au planning initial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Céline Defruit, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillères Municipales titulaires excusées : M^{me} Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M^{me} Laure Lambert
Mme Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Conseillers Municipaux suppléants excusés : M. Grégory Devaux, Mme Emilie Aberbour

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 14 avril 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur un point du conseil municipal du 22 mars 2021, suite à une remarque de commerçants chaulnois : celui concernant la taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe concerne les

entreprises extérieures qui exploitent des supports publicitaires fixes, pour lesquelles la perception de la taxe nécessite une délibération. Le vote de cette taxe ne concernait pas les commerçants chaulnois.

Il procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Subventions aux associations

Malgré le contexte sanitaire qui a fortement perturbé la vie associative locale, la commission propose de reconduire les subventions pour 2021. Nombre d'associations organisent des manifestations destinées à consolider leur trésorerie et n'ont pu le faire cette année, ou partiellement. La commission finances propose qu'il n'y ait pas de subvention pour le SARCOM (pas d'édition en 2020 et 2021), pour l'OCLC (subvention 2020 inutilisée) et pour le comité de jumelage (pas d'échange en 2020 et 2021). Il propose donc d'allouer les subventions 2021 comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2021
ACPG Section Cantonale	100 €
Amicale du Personnel	500€
Batterie de Lihons	prestation 11/11
Boules Chaulnoises	200€
C.P.G – CATM	200 €
CROIX DE GUERRE	30€
Chasse	150€
Chorale	370€
Club de l'Amitié	100€
Coop.Ecoles	1500€
Cyclo Club	250€
Danses de Salon	230€
Donneurs de Sang	180€
Familles Rurales	1 500€
Football	7000€
Judo Club	700€
Longue Paume	1 500€
Marche Randonnée	320€
Moto Club Desperados	160€
Souvenir Français	100€
Santerre 14-18	100€
Baby-foot du Santerre	200€

Arnaud Noblécourt informe que le « Métal Fest » pourrait être relancé, pour ses 20 ans, et nécessiterait ponctuellement une subvention.

M. Thierry Linéatte précise qu'une demande sera donc à établir en temps voulu.

Adopté à l'unanimité – Mme Nadège Latapie Copé s'abstient du vote car elle est Présidente des CPG / CATM

IV. Commission Finances

Monsieur le Maire fait un point habituel en milieu d'année sur le budget communal avec un comparatif avec

l'année précédente, à la même période : des différences apparaissent sur certains chapitres du fait qu'en 2020 la Mairie a été fermée 2 mois pour cause de COVID 19. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 583 278,88 € pour 565 059,38 € en 2020. Le chapitre des charges à caractère général est plus élevé que l'an passé toujours du fait de cette fermeture. Des charges exceptionnelles sont venues s'ajouter, notamment l'aide de 18 000 € versée aux commerçants et artisans. Quant aux autres charges de gestion courantes, elles sont stables. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 991 828,85 € avec une régularisation en atténuation de charges car les divers remboursements attendus sont peu à peu remis à jour. La réforme de la loi de finances pour les collectivités locales a un impact inattendu : les impôts et taxes sont perçus par douzièmes, or ceux-ci ont en partie été remplacés par des allocations compensatrices, dont les premiers paiements n'ont été réalisés que début juin. La trésorerie communale s'en est donc ressentie en début d'année. A prendre en compte pour l'année prochaine, même si un roulement va s'établir.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 419 716,11 € pour 135 581,36 € en 2020. La commune a réglé 25 000 € pour l'étude « redynamisation du centre-bourg » et soldé les travaux des O. Dumont / J. Catelas. Les recettes d'investissement s'élèvent à 581 191,80 € pour 343 502,08 € en 2020. Dans ces recettes figure l'emprunt contracté de 400 000 €. Les subventions de la communauté de communes, du Département concernant les travaux rue Odon Dumont, Jean Catelas... ont été perçues. Il reste encore une partie de la subvention Région à toucher.

- Subvention exceptionnelle AAE Chaulnes Football : le club a organisé le 26 et 27 juin une manifestation sportive ouverte à tous, placée sous le signe de la solidarité et de la tolérance, avec pour objectif principal l'accueil des personnes handicapées, malvoyantes... Le budget prévisionnel prévoit un montant de dépenses de 2 000 €. La commission finances propose d'aider le club à hauteur de 500 € et d'anticiper l'aide annuelle accordée pour les activités du mois d'août à la même hauteur.

M. Arnaud Noblécourt : C'est très bien ce qui est fait pour les personnes handicapées, mais il faudrait veiller à ce que la place handicapée devant le stade ne soit pas occupée par des personnes valides.

Adopté à l'unanimité

- Cimetière / Jardin du souvenir : il y a de plus en plus de demandes de dispersion de cendres au jardin du souvenir, il conviendrait donc de réaménager cet emplacement. La commune a reçu une proposition des pompes funèbres pour un puit de cendres, semelle granit rose : 1524 € et la fourniture d'une colonne nominative : 1380 €. Les plaques nominatives auront des dimensions et caractères imposés par la Mairie, et seront à la charge des demandeurs. La commission propose de retenir les deux devis si une remise est accordée.

Mme Anne Lebrun-Merlin : Le puits est-il prévu à l'endroit où il y a déjà des cendres ou à côté ?

M. Thierry Linéatte : Le puit est prévu au jardin du souvenir, nous interrogerons les pompes funèbres pour la récupération des cendres de façon à ce que cela soit fait de la manière la plus noble possible.

Mme Claire Lecot-Robit : Un portail sera installé à l'arrière du cimetière ?

M. Thierry Linéatte : oui suite au vol de ce portail, il est prévu qu'on en réinstalle un nouveau.

M. Régis Lecot propose d'accorder une aide financière ou matérielle à la Croix Rouge, locale ou départementale, au titre de leur précieux concours lors des séances de vaccinations.

M. Philippe Cheval : La Croix Rouge aide mais les membres de l'association viennent en tant que bénévoles en dehors du fonctionnement de la Croix Rouge puisque le Département ne les a pas missionnés. Une reconnaissance verbale, lorsque les vaccinations seront finies, sera peut-être suffisante. Ce n'est pas sous l'entité Croix Rouge qu'il faut les reconnaître.

M. Thierry Linéatte : Nous verrons avec eux pour une aide matérielle, selon leurs besoins.

V. Attribution du marché logement du garde et Mairie

La commission d'appel d'offres s'est réunie et propose d'attribuer :

> pour les travaux du logement du garde dont le coût s'élève à environ 70 000 € HT :

- le lot menuiserie à l'entreprise Gance
- le lot électricité à l'entreprise MB Elec
- le lot plomberie à l'entreprise Somme Tec Rozmus
- le lot plâtrerie à l'entreprise MACIP
- le lot peinture à l'entreprise Côté Peint
- le lot maçonnerie à l'entreprise Nicobrik

> pour les travaux de la Mairie (salles des mariages, des votes, les bureaux, WC public) dont le coût s'élève à environ 50 000 € HT :

- le lot plafond/laine de verre à l'entreprise MACIP
- le lot éclairage/ radiateur à l'entreprise Vincent Coppée
- le lot menuiserie à l'entreprise Gance
- le lot peinture et sols à l'entreprise Alioua

Les travaux sont prévus début septembre si les matériaux sont disponibles. Des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, rénovation thermique et performance énergétique, sont attribuées. Cependant, la FDE doit auparavant nous accompagner pour la réalisation d'un diagnostic énergétique justifiant d'un gain prévisionnel énergétique de 30 %.

Adopté à l'unanimité – M. Benoit Gance ne participe pas au vote

VI. Terrain Lotissement du Tour de Ville – Lot 2

Monsieur le Maire : un projet est en cours avec la Communauté de Communes et l'association Saint – Jean pour la création d'un habitat inclusif (logement qui permet aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie et/ou le handicap et de leurs aidants familiaux de vivre ensemble. C'est un habitat accompagné, qui permet de conjuguer indépendance et sécurité. La commune souhaitait participer à ce projet en proposant un terrain (lot 2 du lotissement du Tour de Ville) et cela nécessitait d'obtenir le terrain juxtaposé. Or les propriétaires de celui-ci ont trouvé acheteur. L'association Saint – Jean a donc trouvé un logement locatif rue René Caron. Mais le projet d'habitat inclusif reste tout de même d'actualité et un échange de terrain commune/particulier est en cours de négociation pour la réalisation de ce projet, sur un site voisin.

M. Philippe Cheval : Ce projet d'habitat inclusif est un sujet intéressant et la Communauté de Communes continue à le travailler. Le fait que l'association Saint – Jean ait trouvé des locaux laisse un peu de temps car ce projet n'aurait pas pu figurer au plan de relance 2021-2022 (délai trop juste). Ces habitats inclusifs prennent de l'importance et la Communauté de Communes souhaiterait une maison pour environ 7 personnes. Cela représente un gros investissement car tout doit être de plein pied avec les commodités nécessaires, ce projet devrait avoisiner les 700 000 €. On pourra évidemment bénéficier de subventions. Le plan de financement doit être le plus optimisé possible mais avec ce terrain on pourra réussir à faire quelque chose de bien.

Des particuliers souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée AA188, d'une contenance de 688 m² moyennant la somme de 35 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre ce lot, signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Adopté à l'unanimité

VII. DM1 (Décision Modificative 1)

Le Conseil Municipal a décidé les virements de crédits budgétaires comme suit afin de régulariser un effacement de dettes au compte 6542 en section de fonctionnement :

Dépenses compte : 6541 - 200 €

Dépenses compte : 6542 + 200 €

Adopté à l'unanimité

VIII. Création d'un poste de rédacteur et modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial. Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet et de modifier ainsi le tableau des effectifs :

NATURE DU GRADE	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
Filière Administrative			
Rédacteur	3	3	0
Adjoint Administratif 1ère classe	1	0	1
Adjoint Administratif	2	2	0
Filière Technique			
Adjoint Technique principal 1ère classe	2	2	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	2	2	0
Adjoint Technique principal 2ème classe 17/35ème	1	1	0
Adjoint Technique	4	4	0
Filière Animation			
Animateur	1	0	1
Adjoint Animation 2ème classe 12/35ème	1	0	1
Adjoint Animation	1	0	1
Filière Sécurité			
Garde Champêtre	1	0	1

Adopté à l'unanimité

IX. Délibérations diverses

- Convention avec le Conseil Départemental / rue du Parc : Les travaux prévus rue du Parc impacteront les routes départementales 132 et 337, propriété du Conseil Départemental. Il convient de signer une convention technique avec celui-ci afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Adopté à l'unanimité

- Amendes de Police / rue du Parc : Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'état au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : réaménagement de la rue du Parc.

Adopté à l'unanimité

- Rétrocession rue de Picardie : Vu la demande de rétrocession formulée par la SIP, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de l'accepter à l'euro symbolique pour les parcelles ZL 29 (00 ha 06 a 99 ca) ZL 30 (00 ha 27 a 81 ca) et ZL 34 (00 ha 06 a 47 ca) situées rue de Picardie. Il demande également l'autorisation d'effectuer les démarches administratives et de signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

- Adhésion de la ville de Salouël à la FDE : Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80, qui sera rattachée au secteur Amiens – Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

X. Commission communication/environnement

Mme Anne Lebrun – Merlin présente les actions de la commission et indique au Conseil Municipal que le jury régional effectuera son passage dans le cadre des villes et villages fleuris le lundi 12 juillet pour l'obtention du label. Celui-ci récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Un dossier a été constitué et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) a effectué un diagnostic du fleurissement de la commune. Le concours des maisons fleuries est également relancé sur la commune (10 inscriptions) la commission environnement effectuera donc son passage prochainement.

M. Philippe Cheval : On rejoint les considérations du plan climat air énergie qu'on va voter à la Communauté de Communes et qu'il faut dynamiser dans les communes pour faire respecter la planète.

M. Linéatte précise que les actions de la commune : tontes espacées, cadre de vie, photovoltaïque, récupération des eaux de pluie, véhicule électrique, économies de carburant,..., entrent aussi dans ce cadre, et donc pas uniquement le fleurissement.

La commission a également évoqué l'idée de participer au dispositif «Participation Citoyenne » : instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Le Major de la gendarmerie de Chaulnes se propose de venir expliquer ce dispositif au conseil municipal lors d'une prochaine réunion. Une délibération pourra ensuite être prise pour adhérer à ce dispositif. Mme Maryse Hochart n'est pas favorable à ce dispositif. M. Philippe Cheval a lui un avis positif, les gendarmes ne pouvant être partout. Mme Latapie-Copé attend l'exposé de la gendarmerie pour se prononcer. Un accord de principe est donc adopté.

Anne Lebrun Merlin remercie les membres de la commission qui s'investissent pour la commune.

XI. Informations diverses

- Vente des locaux communaux Z.I. : l'acte de vente définitif des parcelles cadastrées AI 81 – 82 d'une contenance respective de 9 302 m² et 3 492 m² situées sur la zone industrielle (anciennement Greentech), sera prochainement signé avec les transports Lebon pour la somme de 360 000 € net vendeur.

- Résultats des élections Départementales et Régionales, ont été élus au 2nd tour :

> Elections Départementales : M. Frédéric DEMULE et Mme Françoise RAGUENEAU sont élus - 465 votants/1455 inscrits

> Elections Régionales : M. Xavier BERTRAND est élu - 462 votants/1455 inscrits

Monsieur le Maire précise que les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

- PETR / labellisation Pays d'Art et d'Histoire : Le PETR Cœur des Hauts-de-France, œuvrant pour le compte des communautés de communes Terre de Picardie, Est de la Somme et Haute Somme, soit pour 144 communes et près de 70 000 habitants, a candidaté au label des Pays d'Art et d'Histoire, décerné par le Ministère de la Culture. Après un long travail de recherches, de diagnostic et d'écriture du projet, le PETR Cœur des Hauts-de-France est passé en jury le 18 février 2021. Celui-ci a souligné la qualité du dossier. A l'unanimité, le jury de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine a validé l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. Notre commune sera directement concernée avec l'église, qui possède un patrimoine historique et architectural remarquable. Sa rénovation en est d'autant plus justifiée.

M. Philippe Cheval : nous sommes le deuxième territoire labellisé du département de la Somme avec Amiens Métropole mais surtout le premier entièrement rural de la région Hauts-de-France. Cette annonce est l'aboutissement de la démarche de candidature mais aussi la validation pour poursuivre les actions engagées. Il y aura des visites par des guides conférenciers pour les touristes, axées sur l'art, le patrimoine et l'histoire. Pour valoriser le territoire plus localement, 2 emplois vont être créés par le PETR. Je suis fier d'avoir obtenu ce label. Je compte sur vous pour être les ambassadeurs de ce label et de faire monter en puissance l'attractivité de notre territoire.

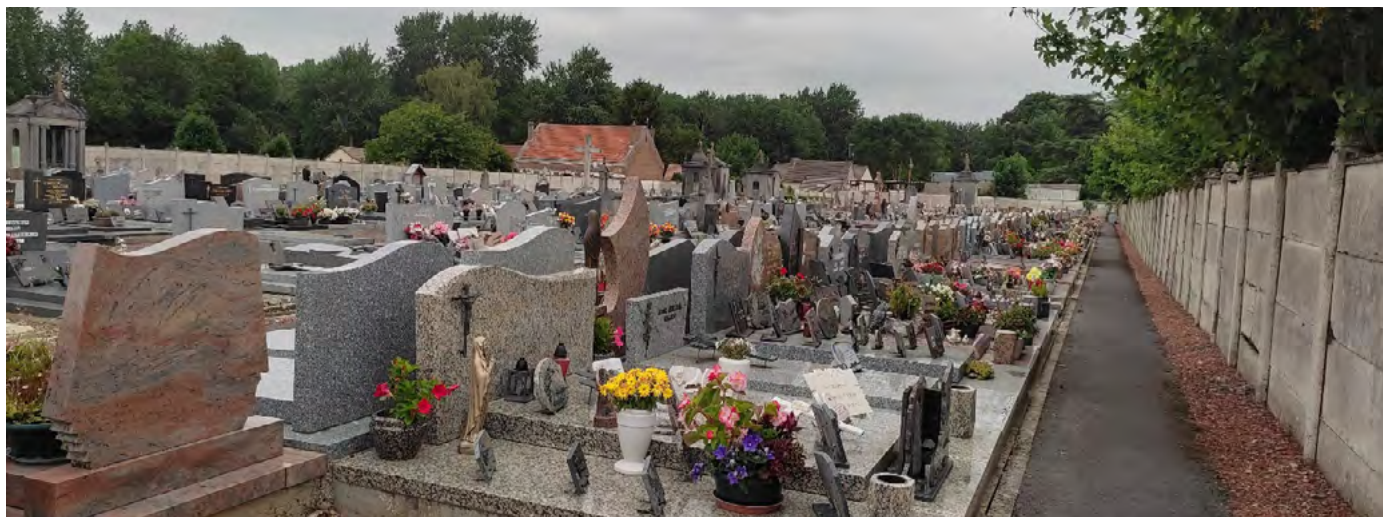
Monsieur le Maire présente une plaquette reçue en mairie qui résume parfaitement cette labellisation Pays d'Art et d'Histoire. Il propose aux conseillers de venir la consulter en Mairie.

- Redynamisation du centre-bourg : Les concertations avec les commerçants, artisans, entreprises, habitants arrivent à leurs termes. Le comité de pilotage se réunit le 1er juillet pour la restitution de la phase 2 de cette étude. Monsieur le Maire propose une réunion de conseil municipal uniquement sur ce sujet (jeudi 15 juillet).

M. Régis Lecot : La poste est encore fermée 2 jours cette semaine. C'est inquiétant et les habitants sont mécontents.

M. le Maire : Cela se reproduit en effet un peu trop souvent. A suivre quant aux éventuels « projets » de la poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.



OPÉRATION «PRENDS TA BINETTE»



Cette année encore, aidées par une météo propice, les mauvaises herbes se sont confortablement installées sur le domaine public, se répandant sur les trottoirs, les chaussées et au cimetière.

La municipalité s'est engagée dans la campagne "zéro phyto", privilégiant les méthodes dites "alternatives" comme le désherbage manuel dans les différents espaces publics de la ville.

C'est ainsi que les membres de la commission environnement et communication ont prêté main-forte aux agents communaux pour nettoyer le cimetière. Une opération « binette » a été réalisée le dimanche 11 juillet de 09h00 à 13h30 et le vendredi 16 juillet de 09h00 à 13h30.



Dimanche 11 juillet



Vendredi 16 juillet

DÉPÔTS SAUVAGES

UNE INCIVILITÉ QUI PEUT VOUS COÛTER TRÈS CHER

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage. Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages.

Si le contrevenant refuse de procéder aux travaux de résorption,  il est passible d'une amende de 68 euros ou plus et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros.

L'abandon ou le dépôt de déchets par une entreprise peut être passible de 2 ans de prison et/ou 75000 euros d'amende.

PENSONS AUX GÉNÉRATIONS FUTURES, NE DÉGRADONS PAS NOTRE PLANÈTE.



HORAIRES DÉCHÈTERIE – ROSIÈRES EN SANTERRE

	HIVER Du 1 ^{er} Oct. au 31 Mars	ÉTÉ Du 1 ^{er} Avril au 30 Sept.
LUNDI	Fermée 14h – 17h	Fermée 14h – 18h
MARDI	9h – 11h45 14h – 17h	9h – 11h45 14h – 18h
MERCREDI	Fermée Fermée	Fermée Fermée
JEUDI	9h – 11h45 14h – 17h	9h – 11h45 14h – 18h
VENDREDI	9h – 11h45 14h – 17h	9h – 11h45 14h – 18h
SAMEDI	9h – 11h45 14h – 17h	9h – 11h45 14h – 17h45

ENCOMBRANTS

Collecte sur rendez-vous
Ressourcerie A.I.R.

Téléphone : 09 72 25 71 64

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

www.terredepicardie.fr

Service déchets : 03 64 63 00 60



**LA NATURE EST BELLE
PROTEGEONS LA !**

CÉRÉMONIE DU 08 MAI

UNE CÉRÉMONIE EN PETIT COMITÉ

Cette année, la commémoration du 08 mai 1945 était réduite à sa plus simple expression selon les directives de la préfète de la Somme.

Trois porte-drapeaux et un minimum de personnes autour du monument aux morts.

Des gerbes ont été déposées en hommage aux morts de la commune au cours de ce conflit, avec une pensée pour les morts de toutes les guerres.



APPEL DU 18 JUIN

VENDREDI 18 JUIN 2021 :

Journée nationale commémorative de l'appel historique du 18 juin 1940 du Général de Gaulle qui a refusé la défaite et a incité la poursuite du combat contre l'ennemi.

Afin de respecter les règles gouvernementales et dans l'objectif de limiter la propagation du virus de la Covid-19, cette cérémonie commémorative a été, de la même façon que les précédentes, célébrée en comité restreint. 🚲



C'est entouré des porte-drapeaux, de ses adjoints et du président de la communauté de communes « Terre de Picardie » que Thierry LINEATTE a célébré ce moment de mémoire en déposant des gerbes au monument aux morts. Le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées a été relayé par Monsieur le Maire et Madame LATAPIE-COPE, Présidente de la section locale des Anciens combattants a lu l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

Vous remarquerez, dans ce bulletin, que nous apportons notre contribution aux commerçants et artisans locaux en insérant leur logo ou carte de visite. Tous ont été contactés, ceux qui n'ont pas encore répondu peuvent toujours le faire, leur publicité paraîtra dans le prochain numéro.

OBJETS FEMININ
Jouets anciens
Petits meubles

LADY BROC
Achats-ventes

06-27-83-31-23
bettinacross@hotmail.fr

Alexandra
Coiffeuse à domicile
Homme, femme, enfants

Du lundi au samedi
De 9h00 à 18h30

0778818599
Ecrit: 79987406000012



NICOLAS BATIMENT

MAÇONNERIE PLÂTRERIE
ISOLATION CARRELAGE
RENOVATION

6 RUE DU MARECHAL
80200 DEMEECOURT

FAX: 03.22.85.66.72 ☎ 06.73.06.15.00

CLEANING DISTRICT

Polissage
Lustrage
Traitement Céramique

06 16 64 56 20
80320 CHAULNES

Ma-Boutique
27-bis rue Odon Dumont
80320 CHAULNES
Du mardi au samedi
De 10h à 12h et de 14h à 18h30

Vêtements, lingerie, accessoires et plus...



NICOBRIK
Maçonnerie



BUTEUX Nicolas
7 Allée creuse - 80 CHAULNES
06 69 64 44 08



PHARMACIE
FLAMENT-VANYSACKER
MATERIEL MEDICAL - LIVRAISONS A DOMICILE
Accueil, écoute et conseils
16 bis, av. Aristide Briand - 80320 CHAULNES

03 22 85 40 32
www.pharmacie-chaulnes.com



UN CHEMIN, UNE ÉCOLE

Voici une petite idée pour profiter des beaux jours ensoleillés : pourquoi ne pas faire une petite randonnée dans Chaulnes en suivant le circuit pédestre du tour de ville ?

Vous pouvez vous procurer l'itinéraire « un chemin, une école » à la Mairie. Ce dépliant a été réalisé il y a quelques années par les élèves de CM2 de l'école Robert Doisneau à Chaulnes.



ÉCOLE ROBERT DOISNEAU

ACTIONS MENÉES PAR LES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants de parents d'élèves de l'école Robert Doisneau de Chaulnes ont eu la chance de vous accueillir sur leur stand pendant le marché du terroir du dimanche 13 juin.

Jeux, portes clés et sacs ont fait la joie des petits et des grands sous un beau soleil.

Cette action avait pour but de faire plaisir aux familles, de retrouver de l'animation et de se rencontrer à nouveau.

Leur motivation ne s'arrête pas là.

Les 29 mai et 01 juin, c'est dans un contexte sanitaire qui empêche une nouvelle fois la tenue de la kermesse de fin d'année que, les parents bénévoles et les enseignants se sont retrouvés pour créer des après midi de jeux.

11 ateliers étaient proposés aux élèves pour leur plus grande joie: Mini golf, atelier foot, parcours, chamboule tout, lancer d'anneaux,

A l'issue de ces animations, un cadeau leur a été offert par l'école.

Finalement cette année se termine sur une note joyeuse et positive grâce à une belle mobilisation.



COLLÈGE ARISTIDE BRIAND UNE AVENTURE VÉCUE AVEC VOUS !

Tout d'abord, et parce que sans les habitants de Chaulnes nous n'y serions pas arrivés, MERCI !



MAIS COMMENÇONS PAR LE DÉBUT.

Au collège de Chaulnes, l'année scolaire 2020/2021 a été placée sous le signe de l'orientation pour la classe de 3ème Varsovie. M. Lagache-Richard et Mme Bichet ont mis en place différentes actions pour permettre aux élèves de réfléchir à leur projet professionnel. En cela, ils ont eu l'aide de Pôle Emploi, de la conseillère d'orientation et ont sollicité l'intervention de la chambre des métiers des Hauts-de-France, de LM Wind (Cherbourg) et enfin ont inscrit les élèves au concours « je filme le métier qui me plaît ».

LE CONCOURS

Pendant 4 jours les 3èmes Varsovie ont travaillé avec un réalisateur parisien pour mettre en valeur la Picardie et surtout son patrimoine au travers du métier d'entraîneur fédéral de longue paume. Les élèves ont ainsi découvert différents métiers liés à l'audiovisuel et au montage et ont trouvé que « *c'était bien parce que chacun a pu faire différentes tâches* », « *on a eu de la chance car on a passé de bons moments ensemble* », « *ce projet a resserré les liens dans la classe* », « *ce projet nous a tous rapprochés* ».

Si nous étions en concurrence avec 2340 établissements, nous avons réussi l'exploit de finir dans les 10 premiers grâce au travail acharné d'Emilio, d'Herlyng, de Maëlys, d'Alyssa, d'Eva, de Madame Fatoux (merci beaucoup pour l'aide apportée) et les habitants de Chaulnes.



VISER LA LUNE ET AU FINAL DÉCROCHER LES ÉTOILES

Le collège n'est pas monté sur les marches du podium mais a eu la surprise d'être contacté et sélectionné par France 3 pour travailler sur le thème suivant : « city reporter ou comment les adolescents voient leur ville aujourd'hui et demain ».

Un nouveau défi que le collège va relever sachant pouvoir compter sur votre soutien.



HOMMAGE À MADAME BEAL

Le 11 mai, l'ensemble du collège Aristide Briand de Chaulnes rendait hommage à Mme Béal, professeure d'anglais, décédée des suites d'une longue maladie.

Élèves, collègues, parents, se sont retrouvés pour planter un rosier anglais en sa mémoire.

Mathéo, Inès, Hortense, Raphaël, Mégane, Baptiste ont eu des mots touchants, se rappelant la sympathie et l'engagement de leur professeure disparue.

Un beau geste, marqué du respect et du vivre ensemble.

LE JURY EST PASSÉ ...

Dernièrement, le jury du concours des maisons fleuries composé des membres de la commission communication et environnement s'est déplacé dans le village pour noter les maisons fleuries avec le jardin visible de la rue et les maisons fleuries sans jardin. 10 personnes s'étaient inscrites au préalable à la mairie. L'aspect général, la propreté, l'ampleur du fleurissement, la diversité, l'originalité, les choix des végétaux, l'harmonie des couleurs et de l'aménagement, les éléments décoratifs, tels sont les critères retenus par le jury.



Ce concours nous est cher car il met en avant un double mérite. Il récompense à la fois le talent des jardiniers et l'engagement des citoyens au service de l'embellissement du cadre de vie commun.

Les résultats seront communiqués au cours d'une cérémonie, avec remise de prix, en mairie début octobre, en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur à cette période. Chaque participant sera convié personnellement par courrier.

La commission communication et environnement a remercié tous ces jardiniers qui embellissent leur lieu de vie et participent ainsi à donner une belle image de Chaulnes. Au-delà du concours, ce sont 149 adresses joliment fleuries qui ont été recensées et qui recevront une lettre de félicitations.

Embellir la ville, la rendre plus colorée et accueillante, c'est l'objectif du concours des maisons fleuries



Par ailleurs, la commune est inscrite au concours « Villes et villages fleuris 2021 » pour l'obtention de la labellisation.

Le jury régional constitué de professionnels des espaces verts, de l'urbanisme, de l'environnement et du tourisme s'est promené quelques heures dans la commune le lundi 12 juillet. Chacun devait apprécier, en fonction des critères définis nationalement, la qualité du fleurissement et du cadre de vie et en tenant compte de l'investissement humain consenti.

Nous sommes, aujourd'hui, dans l'attente des résultats qui seront diffusés dans le prochain bulletin. SUSPENS...

Les atouts d'une commune labellisée :

- Une commune conviviale
- Une commune engagée dans le développement durable
- Une commune attractive



Octobre Rose



Bonjour,

Je suis Suzanne, j'ai 12 ans et j'ai eu l'idée de vouloir participer avec mon équipe de football féminine U13 de l'AAE Chaulnes à **Octobre Rose**.

Ma grand-mère a été touchée à deux reprises par un cancer du sein, dont un, il y a deux ans et l'autre il y a plus de 10 ans, mais j'étais encore trop petite pour comprendre. Elle a combattu la maladie comme beaucoup d'autres femmes encore aujourd'hui.

C'est pour cela que j'ai voulu m'associer avec **l'Agence Immobilière**, qui participe déjà depuis plusieurs années à cette cause.

J'ai également trouvé le soutien d'un sponsor qui est la « **Démolition Santerroise** » qui va nous faire un don au profit d'une action que nous mènerons. Les bénéfices seront totalement reversés à l'association **Octobre Rose**.

Alors, je vous donne **rendez-vous le samedi 09 Octobre 2021**, au stade de Chaulnes le matin pour voir le match des U13 Féminines suivi d'une petite restauration rapide le midi (sandwichs) puis l'après-midi il y aura deux circuits de marche proposés par **l'Agence Immobilière** et le **Club de Marche de Chaulnes**.

Je compte sur vous, pour être tous mobilisés pour soutenir l'association **Octobre Rose**.

Suzanne

Avec la participation :



LA BOURSE AUX PLANTES



Les asperges, reines du jour, ont rapidement trouvé preneurs le dimanche 09 mai.

Les très nombreux chalands ont pu se consoler avec des plantes, puisque parallèlement au traditionnel marché campagnard se tenait une bourse aux plantes réservée aux non professionnels, la première en son genre dans la commune.

Cinq particuliers, venus de La Neuville Les Bray, Suzanne, Bray sur Somme, Hombleux et Chaulnes ont proposé leurs plants et plantes, à

l'échange ou à la vente, à des prix défiant toute concurrence.

Une troisième animation était proposée, bien protégée sous un auvent, on pouvait admirer une exposition de dessins d'enfants réalisés pour le concours « dessines le printemps », concours organisé pour et par les écoles de Chaulnes et la commission loisirs de la commune.

La pluie n'aura que brièvement interrompu le flot des visiteurs, signe révélateur de l'intérêt grandissant pour le jardinage.

Les exposants ont également été ravis et souhaitent renouveler l'opération l'année prochaine, soit le 08 mai 2022. Mais en attendant cette date, nous vous donnons rendez-vous le 10 octobre prochain pour une seconde bourse aux plantes 2021, d'automne cette fois.



A vos agendas :

Dimanche 10 octobre 2021 et dimanche 08 mai 2022
sur le marché campagnard de CHAULNES « les Trésors du Santerre »
BOURSE AUX PLANTES (réservée aux particuliers)

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES

Tél. : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

INFORMATIONS

ECLATS DE LIRE EN SOMME 2021

Du 29 juin au 27 août : Comme chaque année, les médiathèques de Terre de Picardie ont le plaisir de mettre en place l'opération «Eclats de lire en Somme» organisée par la Bibliothèque départementale de la Somme.

Cette initiative est à destination des adolescents âgés de 11 à 16 ans. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires afin qu'ils puissent vous remettre une petite carte sur laquelle vous donnerez votre avis sur un des deux documents choisis parmi la liste de livres sélectionnés.

Règlement du concours : Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection. La critique du livre choisi doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (J'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?).

En retour de votre participation, vous recevrez un Chèque lire de 10 euros.

CHAULNES :

Mercredi 07 juillet : Pliage conte et poésie pour une rencontre intergénérationnelle avec l'association L'espace Origami by TBI

Vendredi 01 octobre à 17h45 : Rentrée littéraire en présence du comité de lecture adultes.

Mardi 05 octobre de 13h30 à 16h30 : Salon bien être à l'occasion de la semaine bleue avec atelier Sophrologie de 13h30 à 14h30

Mercredi 20 octobre à 10h30 : Représentation Quatuor Tana, itinérance et découvertes musicales proposées par le PETR Cœur des Hauts-de-France et la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) Hauts-de-France

Festival des parents, des bébés, un livre en partenariat avec la bibliothèque départementale et le PETR :

Mardi 26 octobre à 9h30 et 10h30 : lectures signées avec l'association «Mes petites mains te disent» (0-3 ans)

Mercredi 27 octobre à 10h30 : spectacle des pliages mis en lumières, théâtre d'ombres avec l'association « l'espace Origami by TBI » (dès 4 ans)

Judi 28 octobre à 10h30 spectacle Dedans : Une petite forme contée et chantée de et avec Caroline Flamant, Cie Les Radicelles infimes (dès 6 mois)

Vendredi 29 octobre à 10h30 et 15h30 atelier « Éveil musical » avec L'association Abat-jour (dès 3 ans)

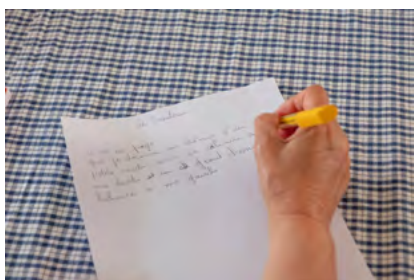
Samedi 30 octobre à 10h30 atelier créatif spécial halloween, décoration d'un petit sac à friandises en papier (dès 2ans)

Inscriptions obligatoires pour toutes les animations (places limitées).



ATELIERS POÉSIE ET MARIONNETTES

Photos de l'atelier poésie avec Sébastien Kwiek et Benjamin Teyssedre ainsi que des ateliers marionnettes avec Luc Vincent Perche.



ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE



DES JOIES

Après des semaines de visio, tous les élèves ont retrouvé avec bonheur leurs professeurs en « présentiel ». L'orchestre a reçu quatre nouvelles timbales, reconditionnées par Muremo/Luthier timbales, ainsi qu'une nouvelle batterie. De quoi bien travailler !



DES PEINES

Triste nouvelle ! Olivier Dutilloy, notre professeur de flûte traversière et flûte à bec, qui enseignait également à Moreuil, s'est éteint à 53 ans. Ses collègues et ses élèves appréciaient son sérieux, sa discrétion et son travail.

Il sera proposé à la prochaine réunion de bureau de donner son nom à la salle où il dispensait ses cours.

ENVIE DE REJOINDRE NOTRE ASSOCIATION ?
DÈS LA GRANDE SECTION ET SANS LIMITE D'ÂGE.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

Flûte traversière, clarinette, cor d'harmonie, trombone, tuba, batterie, piano, orgue, guitare classique et électrique, basse

PRATIQUE COLLECTIVE :

Formation musicale, éveil musical, chorale, classe d'orchestre, atelier rock

Site Internet :

<http://emhp.fr.gd>

Mail :

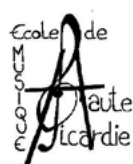
ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

Lieu des cours :

20 place Henri Sy
80320 Lihons

Contact :

06.17.59.852.88



Tarifs rentrée 2020-2021

(membres de la Com de Com)

Eveil musical, chorale		50,00 €
Solfège seul		72,00 €
1 instrument	1er enfant	144,00 €
	2ème enfant	129,00 €
	3ème enfant	114,00 €
2 instruments	1er enfant	240,00 €
	2ème enfant	210,00 €
	3ème enfant	186,00 €

■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Chaulnes et ses environs remercie tous les généreux donneurs qui se sont présentés lors de la dernière collecte salle Saint Didier. 🚲

Les besoins en sang sont importants, merci de continuer à vous mobiliser pour les malades.

Notre amicale a été endeuillée par la perte de notre trésorière adjointe, Madame Jeannine Fortin. Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille.

Prochaines collectes : LUNDI 2 AOÛT 2021 ET LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 (salle Saint Didier, de 14h à 18h)

A bientôt et bonnes vacances.

La présidente, Marie-Aimée BEULQUE



POKER CLUB

Les prochains rendez-vous :

7 août, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 20 novembre et 18 décembre, à la salle Saint Didier.

Renseignements : 06.23.83.28.05

■ BABYFOOT SANTERROIS



ASSOCIATION AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE

ouverte le lundi et le vendredi

Renseignements auprès du Président, Monsieur Michaël DENIS

Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

...ENFIN LA REPRISE ...

Après ce long temps de confinement obligé...enfin les répétitions ont repris dans le respect des mesures sanitaires en attendant le retour à la normale. Cette soirée de retrouvailles fut joyeuse car tous étaient heureux de se revoir pour chanter notre programme quelque peu oublié... mais pas tant que ça !

🚲 Les réflexes sont revenus et la mémoire avait gardé en réserve une partie de nos apprentissages, nul doute que bientôt nous pourrions tenir nos concerts du dernier trimestre. Nous l'espérons bien ...

Les répétitions reprendront le 24 Août afin de compenser la longue période d'inactivité... Nous espérons accueillir des nouveaux choristes quel que soit leur niveau ou leur tonalité, n'hésitez pas, vous serez bien reçus.

Ci-dessous, photos de la reprise, tous espacés et masqués ... Déjà 25 au rendez-vous sur 38... c'est bien !



La chorale c'est aussi un groupe d'amis réunis par le plaisir de chanter ensemble et pour festoyer joyeusement de temps en temps comme cela a été le cas début juillet, afin de mettre un terme joyeux à ce temps de restrictions.



Nathalie Ponsart , notre chef de chœur que l'on voit toujours de dos sur les photos !!



VENEZ NOUS RETROUVER...

Vous qui aimez chanter et apprendre à bien placer la voix, vous verrez ce n'est pas difficile, en quelques semaines on devient fan et toujours content de progresser surtout dans un groupe très sympathique.

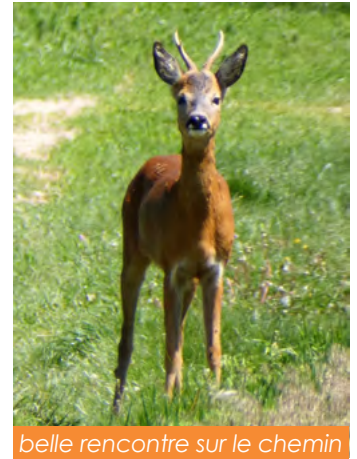
Vous pouvez essayer 2 ou 3 fois avant d'adhérer, la cotisation est minime (40€ par an).

RÉPÉTITION DE CHORALE EN SANTERRE : MARDI 19H30 SALLE ST DIDIER À CHAULNES
À PARTIR DU 24 AOÛT

MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE



Se plaindre et insister dans chacun des bulletins municipaux peut servir ! Dans le dernier numéro d'Avril où je faisais la remarque que les nouveaux marcheurs venaient de partout, mais aucun de notre ville, trois Chaulnois sont venus grossir nos rangs. Nous avons, malgré le confinement, enregistré 12 nouvelles adhésions et deux autres couples sont venus tester leurs capacités physiques...et notre club. Je me permets de penser que les essais sont concluants, si bien qu'étant déjà le premier club de marche de Picardie, nous allons encore une fois prendre de l'ampleur.



belle rencontre sur le chemin

Je dois dire avec un peu de fierté que beaucoup d'associations nous envient. Nos recettes : faire découvrir des chemins dans tous les villages de notre belle région (belle si l'on cherche un peu) dans un rayon de 25kms, offrir dorénavant des marches tous les dimanches matin  et les lundis et ce, toujours dans un climat très convivial.

Marcher pour sa santé, pour oublier tous les problèmes, pour ne pas rester seul...autant de bonnes raisons de sauter le pas. Il n'existe qu'un seul frein, une seule hésitation ; se décider à le faire ce premier pas !



Nous éditons, grâce à la générosité de nos commerçants et artisans un nouveau programme tous les 6 mois, Demandez le moi au : 06 79 79 05 72 ou allez sur notre site : randochaulnes.com vous saurez TOUT !



Demande provisoire d'adhésion MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE ADHESION DU 1/09/2021 au 31/8/2022



LA Licence individuelle de la FFRandonnée + l'Assurance accident + assistance + responsabilité civile	45€ par an
Pour un couple et ses enfants ou petits enfants (moins de 25 ans) mêmes garanties	90€ par an
COCHEZ LA FORMULE CHOISIE	

OBLIGATOIRE : Remplir le cadre ci-dessous lisiblement et complètement

MR	Prénom :	Date de naissance :
Mme :	Prénom :	Date de naissance :
Les enfants ou petits-enfants :		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Tél fixe :
Adresse mail :		Tél portable

Un certificat médical sera ensuite obligatoire.

Remplir les renseignements ci-dessus et adresser à : **P Cattani 34 av Jean Jaurès 80320 Chaulnes**
Les informations données sont strictement confidentielles et réservées au secrétariat du club.

Chaulnes le.....2021

SIGNATURE :



Je souhaiterais, pour finir, vous livrer quelques témoignages :

« Mon ami et moi avons besoin de perdre un peu de poids...quel type de marche me conseillez-vous ? »
« Après une vilaine maladie, j'avais besoin de marcher, de respirer...Je viens de faire ma première sortie...
Heureuse de m'être décidée, c'est vraiment très sympa »
« Malgré mon âge (75 ans) je viens de retrouver un ami qui aime marcher et je suis heureuse de l'accompagner
et de participer régulièrement »
« Nouvelle retraitée et nouvelle dans la région, j'ai essayé votre club...On se sent aussitôt entre amis, j'ai adoré.
J'ai même décidé mon ami à m'accompagner »
« Je me sentais si seule, désemparée après le décès de mon époux, grâce à vous j'ai retrouvé une nouvelle famille »

Deux essais sont possibles, sans obligation d'adhérer, alors, qu'attendez-vous ??

Prenez de bonnes chaussures et venez !

Remplissez le document ci-dessus, le tarif n'est qu'indicatif, ne payez rien maintenant.



■ AAE CHAULNES FOOTBALL

L'AAE Chaulnes football reprend les entraînements séniors et juniors à partir du mardi 03 août 2021.



Mardi 03 août	Entraînement début 19H
Mercredi 04 août	Entraînement début 19H
Vendredi 06 août	Entraînement début 19H
Lundi 09 août	Entraînement début 19H
Mercredi 11 août	Entraînement début 19H
Vendredi 13 août	Entraînement début 19H
Samedi 14 août	Match amical contre Longueau (lieu à définir)
Dimanche 15 août	Match amical contre Camon (lieu à définir)
Mardi 17 août	Entraînement début 19H
Mercredi 18 août	Match amical contre Montdidier (à domicile)

Vendredi 20 août	Entraînement début 19H
Dimanche 22 août	Match amical contre RC Amiens (lieu à définir)
Lundi 23 août	Entraînement début 19H
Mercredi 25 août	Match amical contre Nesle (à l'extérieur)
Vendredi 27 août	Entraînement début 19H
Dimanche 29 août	Match amical contre Lassigny (à domicile)
Lundi 30 août	Entraînement début 19H
Mercredi 01 septembre	Entraînement début 19H
Vendredi 03 septembre	Entraînement début 19H
Dimanche 05 septembre	Coupe de France ou match amical

Contact :
 BRAILLY Jérôme : 06.37.88.00.50
 DUFLLOT Pierre Antoine : 06.64.43.00.25



**L'AAE Chaulnes organise des stages au gymnase ou au stade pour les sections football :
U8/U9, U10/U11, U12/U13, U14/15 et U16 :**

- mardi 17 août, mercredi 18 août, jeudi 19 août de 10H à 17H
- mardi 24 août, mercredi 25 août, jeudi 26 août de 10H à 17H
- lundi 30 août, mardi 31 août, mercredi 1^{er} septembre de 10H à 17H

Plusieurs manifestations auront lieu au mois de septembre :

- le dimanche 05 septembre : Tournoi sénior : féminine à 8
- le samedi 11 septembre : Tournoi junior : U10-U11/U12-U13
- le dimanche 12 septembre : Tournoi junior : U6-U7/U8-U9/U14-U15
- le samedi 18 septembre : Tournoi de pétanque (terrains avenue Jean-Jaurès)

Contact :

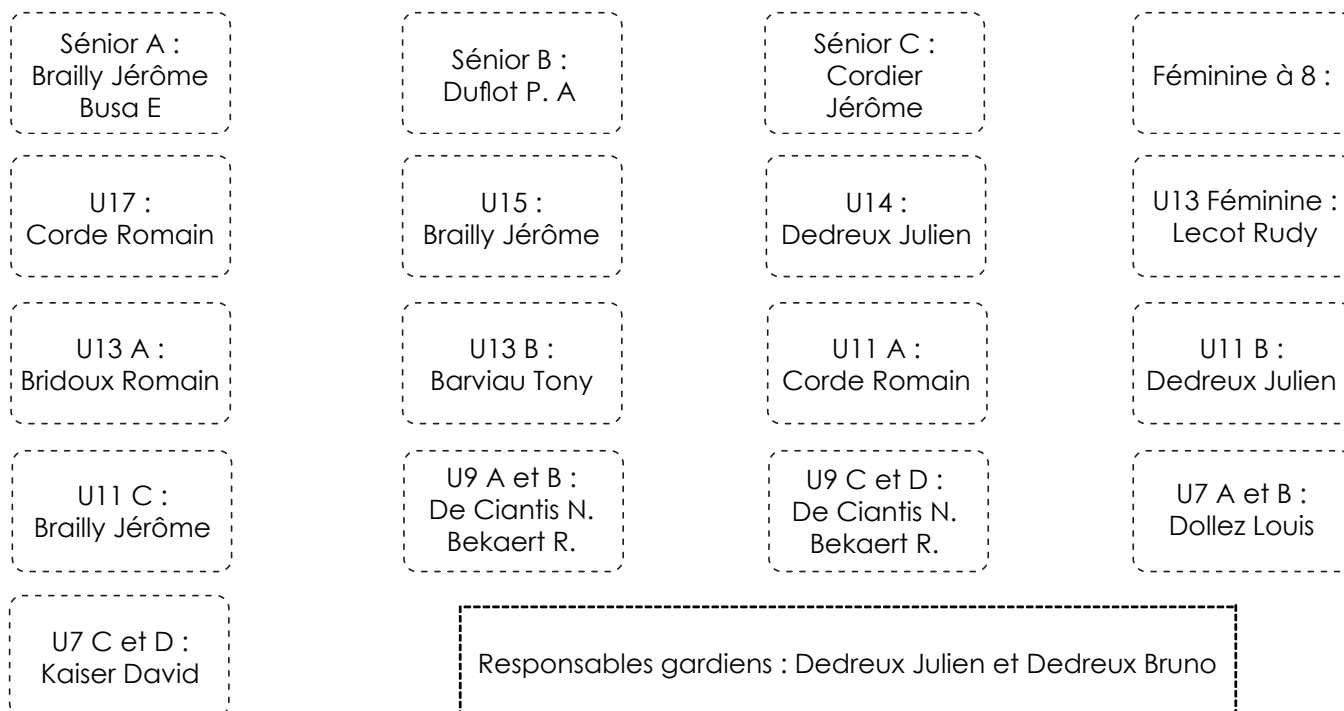
BRAILLY Jérôme : 06.37.88.00.50

CORDE Romain : 06.24.12.70.53

ORGANIGRAMME DES REPRÉSENTANTS D'ÉQUIPES

Directeur sportif général : Brailly Jérôme

Directeur sportif adjoint : Corde Romain



CYCLO CLUB CHAULNOIS

DEUX BEAUX SUCCÈS POUR LE CYCLO CLUB CHAULNOIS



Fédération Française de Cyclotourisme



« **Reprendre doucement mais reprendre correctement** ». C'est ainsi que les membres du Cyclo Club Chaulnois ont accueilli le 30 mai et le 20 juin, 40 et 95 participants à l'occasion de la Fête du vélo et de la Randonnée Chaulnoise.

LA FÊTE DU VÉLO



C'est sous un soleil resplendissant que 40 participants, enfants et adultes ont choisi un des deux parcours de 20 ou 30 km. Ces circuits, sur le territoire samarien, les ont conduits à la découverte du vieux village de Fay et du belvédère de Frise... un peu d'histoire, de beaux paysages dans l'esprit du cyclotourisme. La participation était gratuite et une boisson était servie au retour dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

LA RANDONNÉE CHAULNOISE

Malgré le contexte, nous sommes heureux d'avoir accueilli 95 participants répartis sur nos trois parcours de 32, 60 et 83 km dans un esprit de convivialité, de découverte et de sport.

Un groupe, accompagné  par nos animateurs club, a pris le départ à 9 h sur le petit parcours.



La parole aux associations

Parmi les participants, nous avons des cyclorandonneurs confirmés de la Somme et de l'Aisne, adhérents de clubs, des familles avec enfants, des adeptes du vélo qui ont profité de nos parcours pour rouler ensemble et découvrir notre belle vallée de Somme. Trois ravitaillements adaptés à la situation sanitaire attendaient nos cyclos pour les encourager à poursuivre l'aventure.

Nous remercions la mairie et la préfecture de la Somme de nous avoir permis d'organiser cette randonnée après une année d'inactivité relative.

Merci aux membres du club, à leurs épouses, pour leur investissement et leur sourire qui ont permis la réussite de cette manifestation annuelle.

« Nous sommes heureux de remettre tout le monde en selle, de nous retrouver. Ces sorties nous avaient manqué, on a besoin de lien social pour retrouver un équilibre dans notre vie quotidienne ».

« Si le travail d'un bénévole n'est pas rémunéré, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix. »



AGENDA DU CLUB

- 22 août 2021 – 1er Brevet Fédéral de 100 km, ouvert aux adhérents FFCT
- 12 septembre – Concentration Départementale, ouverte aux adhérents FFCT
- 2^{ème} découverte Club, découverte du cyclotourisme le 2 octobre, gratuite et ouverte à tous (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)

CyCloCément
Le Président
Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre...
... 06.84.17.28.11

À vélo tout est plus beau !

CANICULE



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mouillez-vous le corps



Évitez le soleil

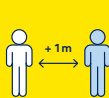
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

LES PETITS RUISSEAUX EDITIONS

LPR EDITIONS

Les petits ruisseaux Editions,
03 rue des Marats 80340
Foucaucourt en Santerre
lespetitsruisseaux@lpr-editions.
org

Une association du Santerre
et maison d'édition de taille
humaine, à l'écoute des auteurs
qui la feront vivre.

Cette association a pour but de
favoriser tous supports et toutes
manifestations pouvant concourir
à leur distribution et diffusion.

Vous aimez la lecture, rejoignez-
nous !!!!

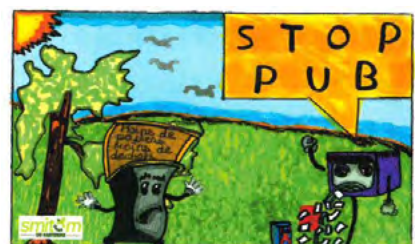
CAMPAGNE DE PROMOTION DU « STOP PUB » AUPRÈS DES USAGERS...



Si la quantité de publicité papier a tendance à diminuer depuis plusieurs années, elle continue néanmoins à être trop importante dans les boîtes aux lettres. Cela représente jusqu'à 40 kg par foyer et par an. De plus, beaucoup de personnes ne lisent même pas le contenu de ces prospectus et les mettent directement dans la poubelle de tri, bien entendu !

De nos jours, d'autres moyens sont mis en place pour être informé des promotions des divers magasins, comme les courriels ou encore les sites internet des distributeurs. Pour éviter d'avoir un tas de publicité non désiré, nous vous proposons de mettre sur votre boîte aux lettres un « STOP PUB », disponible dans votre mairie ; cela ne vous empêchera pas de recevoir les lettres d'informations de vos collectivités.

Dans une logique de réduction des déchets, de préservation des ressources et d'impact environnemental, il est temps d'agir !



AIDES DIRECTES FISAC AUX COMMERÇANTS

COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES DE SERVICE :
UN PROJET D'INVESTISSEMENT ?
LES AIDES DIRECTES FISAC PEUVENT VOUS SOUTENIR !

Les aides directes FISAC s'adressent aux professionnels installés depuis au moins 1 an sur le territoire dans un local commercial et qui souhaitent réaliser des investissements de modernisation de leur activité. Pour être éligibles, les entreprises doivent s'adresser à une clientèle locale de particuliers.

⚠ Les professions libérales, les professions médicales ou paramédicales, les associations ou encore les activités liées au tourisme ne sont pas éligibles au dispositif.



Les aides directes FISAC permettent de financer, à hauteur de 30 à 40%, les dépenses d'investissement comprises entre 5 000€ et 30 000€ HT.

Sont éligibles :

- les travaux de rénovation intérieure ou extérieure du commerce
- l'achat d'équipements professionnels directement liés à l'activité de l'entreprise
- les travaux d'accessibilité ou de sécurisation ainsi que les véhicules de tournées de proximité
- les investissements numériques et innovants

Les aides directes FISAC sont un dispositif public financé à part égale par l'Etat et par les Communautés de Communes Terre de Picardie et de la Haute Somme.

Pour plus d'informations sur l'éligibilité ou les possibilités d'intervention, rendez-vous sur le site du PETR Cœur des Hauts de France, rubrique FISAC, ou auprès du chargé de mission du PETR à l'adresse mail suivante : m.bonifacio@coeurdeshautsdefrance.fr

UN CONCILIATEUR DE JUSTICE À CHAULNES



Alain SÉGOUFFIN, conciliateur de Justice de la Cour d'appel d'Amiens, Tribunal d'instance d'Amiens, assure maintenant une permanence en mairie de Chaulnes, le premier lundi de chaque mois, sur rendez-vous. Pour le rencontrer, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie. Vous pouvez également joindre Monsieur SÉGOUFFIN, au 06.12.47.97.69.

MARCHÉ DE CHAULNES

Le 2^{ème} dimanche de chaque mois, de 8h30 à 12h, place de la mairie. Plus  d'informations sur : www.marchedechaulnes.com



Les Trésors du Santerre
le marché campagnard de Chaulnes (80)

PLACE DE LA MAIRIE DE 8H45 À 12H30

DIMANCHE
08 AOÛT 2021

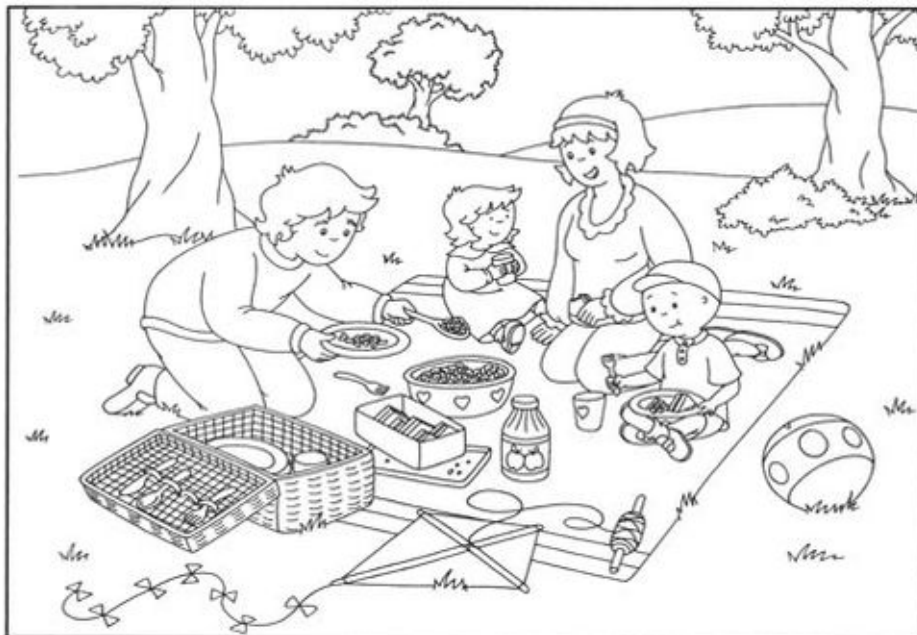
Le Miel
M. GERARD LEGUILLIER
Le Berger des Abeilles

DIMANCHE
12 SEPTEMBRE 2021

L'andouille
M. VAN-COPPENOLLE
Boucher-Charcutier-Traiteur de Roisel

DIMANCHE
10 OCTOBRE 2021

Les Vendanges
M. POUPARD
Vins de Pays de la Loire
Marché aux plantes



IL Y A HUIT DIFFÉRENCES ENTRE CES DEUX DESSINS.

Peux-tu les trouver?

DEVINETTE

Qu'est ce qui peut être dans la mer et dans le ciel ?

Réponse : une étoile !!



LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET COMMUNICATION VOUS PROPOSE UN JEU CONOURS.

DES VÉLOS SE SONT ÉCHAPPÉS DU TOUR DE FRANCE !!!!

Retrouvez-les en parcourant ce bulletin...

Pour participer, il suffit de nous retourner le nombre de vélos  dissimulés dans ce bulletin, soit par mail à l'adresse suivante : mairie.chaulnes@wanadoo.fr, soit en le déposant, sur papier libre, dans la boîte mise à cet effet à l'accueil de la mairie, en précisant votre nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone.

Attention le vélo inséré dans cet article n'est pas à comptabiliser !

Une seule participation par foyer est possible, le jeu est ouvert dès la réception du bulletin municipal N°87 jusqu'au 30 Septembre 2021.

Trois gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses par les membres de la commission environnement et communication et les noms seront dévoilés dans le prochain numéro du bulletin municipal.

Une petite surprise à la clé..... A vous de jouer.....

BONNE LECTURE !!

BOÎTE À IDÉES...



Aidez-nous à améliorer le Bulletin Municipal. Si vous avez une idée, une demande, une suggestion...Merci de retourner ce coupon à la mairie. Votre avis nous intéresse !

.....

.....

.....

.....

Facultatif :

Madame ou Monsieur :

Adresse :

Nous tiendrons compte dans la mesure du possible de vos remarques.

L'ABBE LHOMOND

Dans le précédent numéro du bulletin municipal, en évoquant la vie de Michel-Ferdinand, 6ème duc de Chaulnes, nous avons rappelé que celui-ci avait fait construire l'édifice appelé « la Garde d'Honneur » pour y loger ses officiers. L'un de ces officiers, Louis Lhomond, procureur fiscal, était le père de Charles François Lhomond dont la statue se dresse devant la mairie.

Charles François naquit à Chaulnes en 1727. Son oncle, Charles Lhomond, curé de Misery de 1722 à 1765, prit en charge son instruction et l'orienta vers le séminaire. Ayant reçu une bourse au collège d'Inville, à Paris, le jeune homme y poursuivit brillamment ses études qu'il termina à la Sorbonne. Ordonné prêtre, il fut nommé principal du collège d'Inville à Paris puis régent des classes de sixième au collège du Cardinal Lemoine, dans le Quartier Latin. Dépendant de l'Université de Paris, cet établissement avait été créé par le cardinal Lemoine (1250-1313), légat du pape, pour accueillir les étudiants boursiers préparant l'entrée à la Faculté des Arts. D'abord appelé « Maison du Cardinal », il devint après sa mort, « le collège du Cardinal Lemoine* ». Pendant vingt ans, l'abbé Lhomond se consacra aux classes de sixième, refusant toute promotion. Excellent pédagogue, il savait aplanir les premières difficultés de l'apprentissage, faisait aimer l'étude et obtenait des progrès rapides. Simple dans ses manières, modeste, d'un abord froid tempéré par sa courtoisie, il estimait qu'un prêtre ne devait pas être « riche » ce qui l'amena à refuser de percevoir sa pension d'ex- principal, ainsi qu'il en fit part à son collègue et ami, l'abbé René Just Haüy. Son dévouement fut néanmoins récompensé par l'Assemblée du clergé de France qui lui attribua une somme lui permettant de financer la première édition de sa « Grammaire latine ».

Retraité, il fit en effet profiter des générations d'écoliers de son expérience d'enseignant en rédigeant plusieurs ouvrages, notamment « De viris illustribus urbis Romae a Romulo ad Augustum » (avec un char à cheval) (« Les grands hommes de Rome de Romulus à Auguste ». Vers 1775) et les « Eléments de la grammaire latine » (1779).

En raison de sa clarté, la grammaire latine fut éditée et abondamment rééditée dans les pays de langue française.

En France, le « De viris illustribus » fut étudié dans tous les collèges jusque dans les années 1950. Dans sa préface, Charles François Lhomond explique qu'en rédigeant cet ouvrage, il avait voulu que les auteurs latins soient étudiés dès la classe de sixième. En effet, jusque-là, les élèves de ces classes n'étudiaient que la grammaire latine et non les auteurs. Il s'agissait en outre de donner aux enfants une éducation morale : « Il faut aux enfants des faits, et des faits qui les intéressent : l'histoire romaine est une source riche et féconde où l'on peut puiser à discrétion... écrit l'abbé dans sa préface. Des traits de valeur, de clémence, de désintéressement, de grandeur d'âme, de bienveillance, sont plus propres



à piquer la curiosité des enfants et à former leurs mœurs. »

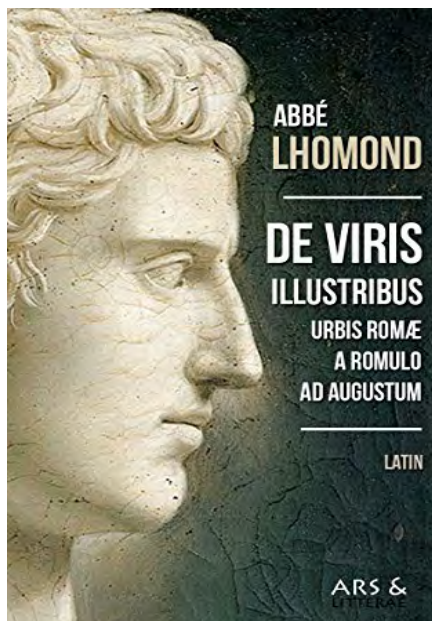
Pour rédiger cet ouvrage, il semble s'être inspiré de Cornelius Nepos, un écrivain latin né vers 100 avant J.-C. et mort vers 25 avant J.-C. qui avait écrit un « De viris illustribus » dont il nous est parvenu quelques pages.

Bien que n'exerçant plus aucune responsabilité, il fut arrêté en 1792** et incarcéré au séminaire Saint-Firmin (transformé en prison)*** pour avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. Cette « constitution », résultant d'un décret du 12 juillet 1790, déclarait le clergé français indépendant du pape, faisait des propriétés religieuses des biens nationaux, soumettait les curés et les évêques à l'élection populaire, modifiait les circonscriptions ecclésiastiques... De ce fait, les curés et vicaires, d'abord favorables dans leur ensemble à la Révolution, en devinrent de farouches opposants. La plupart refusèrent de prêter serment à ce décret et furent pourchassés comme « réfractaires ».

En prison, Charles François retrouva son ami René Just Haüy (prononcer A-U-I), un savant déjà très connu pour ses découvertes sur les minéraux. C'est grâce à sa réputation que l'Académie des Sciences, motivée par Geoffroy-Saint-Hilaire, obtint la libération de l'abbé Haüy. Celui-ci n'oublia pas son ami Lhomond. Il le fit sortir de prison grâce à l'intervention du journaliste révolutionnaire Jean Lambert Tallien ancien élève de Charles François au collège du Cardinal Lemoine. Quelques jours après leur libération, du 3 au 6 septembre 1792, plus de 1 600 détenus furent massacrés dans les prisons et leurs corps profanés, certains dépecés. Débordés, les gouvernants laissèrent faire de peur d'être accusés de sympathie pour l'Ancien Régime. La plupart, même Tallien, firent de la surenchère pour justifier ces exécutions.

L'abbé Lhomond ne profita pas longtemps de sa liberté retrouvée et mourut à Paris d'une « maladie longue et pénible » le 31 décembre 1794.

Une statue de Charles-François



Lhomond réalisée par Eugène-Louis Lequesne, fut érigée en 1860 sur la Grand-Place de Chaulnes. Détruite pendant la Grande Guerre, elle fut remplacée en 1930 par une réplique due au sculpteur Albert Roze.

Une autre statue de l'abbé Lhomond, inaugurée également en 1860, trois jours avant celle de Chaulnes, se trouve à Amiens, dans ce qui était la cour d'honneur de l'abbaye Saint-Jean des Prémontrés (actuel Cloître Dewailly). Une rue de la capitale picarde porte son nom.

A Paris, dans le V^{ème} arrondissement, une rue Lhomond descend de la rue d'Ulm jusqu'à la rue de l'Arbalète, c'est-à-dire de l'École Normale Supérieure jusqu'aux Gobelins.

Marcel Queyrat, Président cantonal du
Souvenir Français.

* Une ordonnance royale du 7 juillet 1824 prescrivit le percement de trois rues sur l'emplacement du collège. La rue du Cardinal Lemoine fut ouverte en 1825.

** Plusieurs notices biographiques situent l'arrestation de l'abbé Lhomond en 1793. Mais l'abbé Paul Decagny, dans son ouvrage de 1844 sur Chaulnes et les communes environnantes, réédité en 1988 par Res Universalis, précise que celui-ci fut incarcéré en même temps que son ami Haüy et que tous deux furent libérés in extremis quelques jours avant les « massacres de septembre ». J'ai donc retenu la date de 1792.

*** Le séminaire Saint-Firmin se trouvait rue des Ecoles, toujours dans le Quartier Latin (5^{ème} arrondissement).

Bibliographie : « Paris » de Jean Favier. Fayard. 1997.
« Chaulnes et ses environs » de l'abbé Paul Decagny. Res Universalis. 1988.
« Connaissance du Vieux Paris » de Jacques Hillairet. Editions Princesse. 1954.
« De Viris Illustribus... » de Ch.-F. Lhomond. Acte Sud. 2017.



Entretien automobile
Pneumatique auto/moto
 (pose de vos pneus achetés sur internet)

Climatisation
Diagnostic
 MULTIMARQUES

49 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
06 99 16 97 38

0612736810



La Fine Bouche

Cuisine Traditionnelle

13 rue de Lihons | 80320 Chaulnes



L'immobilière
 de Haute Picardie

Siège social
 15, avenue Aristide Briand
 80320 Chaulnes
 03.22.84.14.19

Bureau annexe
 8, rue du Niger
 80170 Rosières en Santerre
 03.22.87.61.87

www.immobiliere-de-haute-picardie.com 



PHARMACIE SAVARY DEBLOCK
23 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES

Matériel Médical - Livraison à domicile
Services - Ecoute - Conseils



21 route d'Hallu
80320 CHAULNES
Téléphone : 03 22 85 55 37
Mail: wk-info@sfr.fr
www.wk-informatique.fr

Auto-entreprise depuis 2009

- Réparation d'ordinateurs hors garantie
- Réinstallation du système d'exploitation
- Réglages de programmes et/ou de périphériques
- Assemblage d'équipement sur mesure
- Assistance / autres demandes



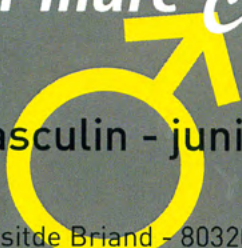
Hélène HEURTEAUX **06.29.12.03.67**



Naturellement Belle
 24 bis rue Odon Dumont
 80320 CHAULNES
www.clicrdv.com/Naturellement-Belle

Coiffure Mixte, Esthétique, Solarium

Jean-marc Coiffure



Masculin - junior

18 Avenue Arisitte Briand - 80320 CHAULNES
Tél. 03 22 83 97 17

Siret: 341 478 931

L'INSTITUTION



RESTAURANT DE CUISINE TRADITIONNELLE

Emmanuelle & Stéphane

78 Avenue Aristide Briand - 80320 Chaulnes
Port. : 06 10 73 87 03 - Tél. : 03 22 84 94 47
 Mail : institution@orange.fr



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES